

Procès-verbal du Comité Syndical
du 10 mars 2026 à Nasbinals

- - -

L'an 2026, le 10 mars à 14h30 à Nasbinals, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 20 février 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués titulaires suivants : 42

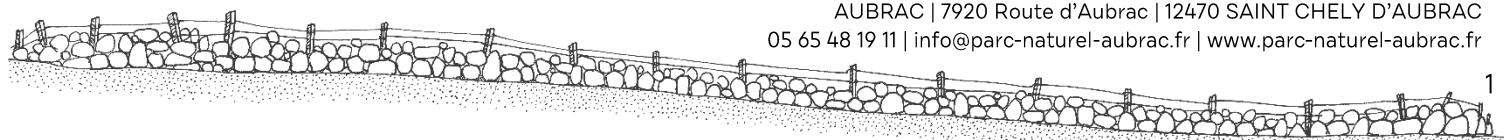
- Pour le collège des Régions : **2**
Martine GUIBERT, C SAHUET
- Pour le collège des Départements : **2**
V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : **38**
B BASTIDE, N BATIFOL, J VALADIER, M VABRET, B BANES, G TARAYRE, G GASQ-BARES, C CORDELIER, J PRADALIER, C LABORIES, N MOULIADE, J-L MIQUEL, D CASSAGNES, B SCHEUER, P HORVILLE, M BORIES, J-P NIEL, C ROUX, L PIGOT, T PEGORIER, B BERTY, C PIGNOL, M CASTAN, L MOULIADE, C MALAVIEILLE, E BREZET, V MOURGUES, J-P KIRCHER, J-L VAYSSIER, P CHARLEMAGNE, A FALCON, Marc GUIBERT, A CHASSANY, R SEGUIN, R SALVAN, V GENDRE, B REMISE, R RIVIERE

Etaient présents les délégués suppléants suivants : 2

- Pour le collège des Régions : **0**
- Pour le collège des Départements : **0**
- Pour le collège des Communes : **2**
T LE GRAS (supp F BAILLY), P MARTIN (supp S RIEUTORT)

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 31

- Pour le collège des Régions : **3**
R BAYLE (supp A MAILLOLS pouvoir à Martine GUIBERT), E GAZEL (pouvoir à C SAHUET), C CARLES (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : **3**
A CAZARD (pouvoir à V ALAZARD), C CHARRIAUD (pouvoir à V ALAZARD), L SUAUA (pouvoir à A ASTRUC)
- Pour le collège des Communes : **25**
C DELMAS (pouvoir à J PRADALIER), P BOULDOIRES (pouvoir à B BANES), C VEYRE (pouvoir à J-L MIQUEL), A BRAS (pouvoir à G TARAYRE), P CESTRIERES (pouvoir à D CASSAGNES), B REVEL (pouvoir à N MOULIADE), C VERLAGUET (pouvoir à C ROUX), R AUGUY (pouvoir à M BORIES), C MARFIN (pouvoir à J VALADIER), D CAYLA (pouvoir à T LE GRAS), Y DELMAS (supp P IGNACE pouvoir à M VABRET), R CAZARD (pouvoir à T PEGORIER), J-R CAYZAC (pouvoir à L PIGOT), E SOULENQ (pouvoir à J VALADIER), F BILLON (pouvoir à J-P KIRCHER), A BLANQUET (pouvoir à E BREZET), V GELY (pouvoir à E BREZET), E MALHERBE (pouvoir à M CASTAN), O CHARMAILLAC (pouvoir à C PIGNOL), M BURDINO (pouvoir à B BERTY), E ROUX (pouvoir à P CHARLEMAGNE), G GIRMA (pouvoir à A FALCON), M CHASTANG (pouvoir à Marc GUIBERT), P POUDEVIGNE (pouvoir à V GENDRE), P BEAUREGARD (pouvoir à B BASTIDE)



Excusés : 41

- Pour le collège des Régions : **5**
S SAUTAREL, S BERARD, M LACAZE, P MAZET, A GENOLHER
- Pour le collège des Départements : **2**
J-C ANGLARS, D DELMAS
- Pour le collège des Communes : **34**
C CHAUFFOUR, C CABIROU, J-N BRUGERON, P REY, B NAYROLLES, B SABY, B BOURSINHAC, D FERNANDEZ, G FONTUGNE, J-M TARDIEU, M MALIGES, D LONGEAC, D DOMMENICHINI, F SARTRE, A BOUARD, L PRAT, C GROLIER, X POUDEVIGNE, D JURQUET, J FERRIER, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, J PIC, E CONSTANT, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, J-C HERTZOG, J CHALMETON, D SAINT LEGER, R BOUDON, J GROS

Quorum :

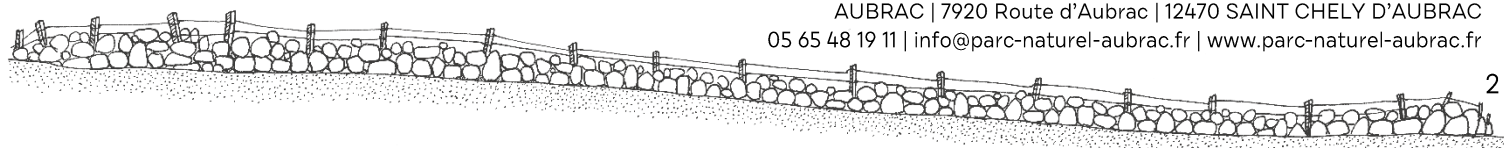
Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.
Présence et représentation : **75** membres sur **116**

Le Quorum est atteint.

Président la séance : Bernard BASTIDE - Président

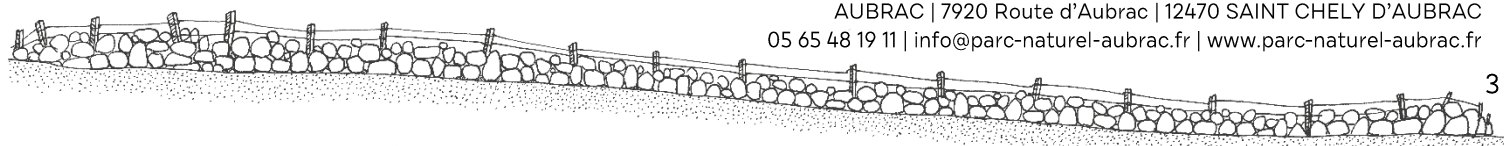
Secrétaire : Marc GUIBERT – Vice-Président

Etaient présents avec voix consultative :



ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du PV du comité syndical du 10/12/2025	Pour décision
2.	Approbation du Bilan d'activité 2025	Pour décision
3.	Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025	Pour décision
4.	Affectation du résultat 2025 – Budget principal	Pour décision
5.	Affectation du résultat 2025 – Budget annexe	Pour décision
6.	Budgets primitifs 2026 – Budget principal	Pour décision
7.	Budgets primitifs 2026 – Budget annexe	Pour décision
8.	Coopération LEADER InterParcs "Marques" Région Occitanie 2026/2027	Pour décision
9.	Animation LEADER 2026 – Demande d'aide et convention de partenariat	Pour décision
10.	Accompagnement ADEFPAT de la Mairie d'Argences-en-Aubrac	Pour décision
11.	Points divers	<i>Pour information</i>
12.		
13.		
14.		



1. Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 10/12/2025

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président

Le précédent Comité syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 10 décembre 2025 à Nasbinals à 14h30.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres de l'Assemblée délibérante qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres de l'Assemblée délibérante en pièce-jointe du courriel d'envoi du document de séance du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres de l'Assemblée délibérante en début de réunion.

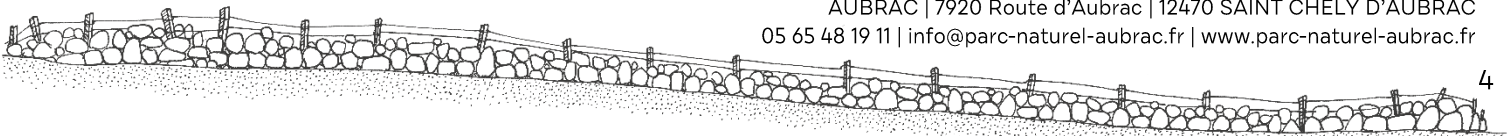
DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix	Nombre	% des voix	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué				Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45,00%	10	4,50%	5	0	0	5	5	22,50%	45,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Départements	30,00%	7	4,29%	5	0	0	5	5	21,43%	30,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Communes et CC	25,00%	99	0,25%	65	0	0	65	65	16,41%	25,00%	0	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	116		75	0	0	75	75	60,34%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque, les membres de l'Assemblée délibérante ont validé, à l'unanimité, le PV du Comité syndical du 10 décembre 2025 à Nasbinals.



2. Approbation du Bilan d'activité 2025

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur

Le document présentant synthétiquement l'ensemble des opérations réalisées en 2025 et celles prévues en 2026 a été distribué en début de séance, joint à la délibération et en Annexe du Document de séance envoyé.

Les éléments clefs du Bilan d'activité 2025 sont présentés en séance.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45,00%	10	4,50%	5	0	0	5	5	22,50%	45,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Départements	30,00%	7	4,29%	5	0	0	5	5	21,43%	30,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Communes et CC	25,00%	99	0,25%	65	0	0	65	65	16,41%	25,00%	0	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	116		75	0	0	75	75	60,34%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé :

→ d'approuver le Bilan d'activité 2025 du Parc naturel régional de l'Aubrac.

3. Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025

Pour décision

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du Pôle Finances / O GUIARD, Directeur / A TOURNIER, RAF

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac dispose de deux budgets relevant de la nomenclature M57 : le Budget principal, le Budget annexe Programmes territoriaux (GEPAMI / Animation LEADER).

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un Compte Financier Unique (CFU). Ce document unique est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Vu les rapports de présentation des Comptes Financier Uniques pour l'année 2025

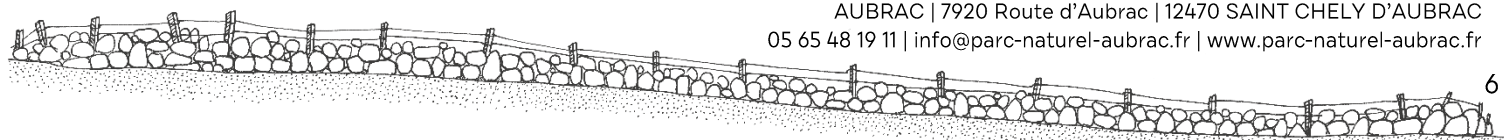
1. Le CFU du Budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :			
002 - Déficit antérieur reporté	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
011 - Charges à caractère général	618 728.80 €	013 - Atténuations de charges	2 786.02 €
012 - Charge de personnel	1 342 941.61 €	70 - Produits des services	226 192.71 €
023 - Virement à la section d'invest.	0.00 €	74 - Dotations et participations	1 743 789.94 €
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	72 830.47 €	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	59 727.90 €
65 - Autres charges de gestion courante	107 577.55 €	75 - Autres produits de gestion courante	842.06 €
66 - Charges financières	4 469.72 €	77 - Produits exceptionnels	5 767.98 €
TOTAL DES DEPENSES	2 146 548.15 €	TOTAL DES RECETTES	2 039 106.61 €

Section d'Investissement :			
001 - Solde d'exe d'inv report	0.00 €	001 - Solde d'exe d'inv report	0.00 €
20 - Immo incorporelles	14 130.00 €	021 - Virement de la section de fonct°	0.00 €
21 - Immo corporelles	56 811.41 €	10 - Dotations, Fonds divers, réserves, FCTVA	754.67 €
23 - Immobilisations en cours	364 782.59 €	13 - Subventions d'investissement	36 553.38 €
16 - Emprunts et dettes	450 000.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sect°	59 727.90 €	040 - Opérations d'ordre entre sect°	72 830.47 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
4581 - Investissement sous mandat	79 424.60 €	4582 - Investissement sous mandat	96 061.36 €
TOTAL DES DEPENSES	1 024 876.50 €	TOTAL DES RECETTES	206 199.88 €

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 521 434.67 €	3 561 193.63 €	5 082 628.30 €
	Recettes réalisées (1)	B	206 199.88 €	2 039 106.61 €	2 245 306.49 €
	Restes à réaliser	C	814 941.20 €	0.00 €	814 941.20 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 960 919.75 €	3 641 198.68 €	5 602 118.43 €
	Dépenses réalisées (1)	E	1 024 876.50 €	2 146 548.15 €	3 171 424.65 €
	Restes à réaliser	F	741 896.43 €	0.00 €	741 896.43 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	- 818 676.62 €	- 107 441.54 €	- 926 118.16 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	439 485.08 €	80 005.05 €	519 490.13 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G+H	- 379 191.54 €	- 27 436.49 €	- 406 628.03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	73 044.77 €	0.00 €	73 044.77 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	- 306 146.77 €	- 27 436.49 €	- 333 583.26 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



2. Le CFU du Budget annexe programmes territoriaux fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :			
002 - Déficit antérieur reporté	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
011 - Charges à caractère général	3 744.16 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
012 - Charge de personnel	211 334.30 €	70 - Produits des services	123 821.92 €
023 - Virement à la section d'invest.	0.00 €	74 - Dotations et participations	141 718.07 €
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	0.00 €	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	215 078.46 €	TOTAL DES RECETTES	265 539.99 €

Section d'Investissement :			
001 - Solde d'exé d'inv report	0.00 €	001 - Solde d'exé d'inv report	0.00 €
20 - Immo incorporelles	0.00 €	021 - Virement de la section de fonct°	0.00 €
21 - Immo corporelles	0.00 €	10 - Dotations, Fonds divers, réserves, FCTVA	0.00 €
		13 - Subventions d'investissement	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €
4581 - Investissement sous mandat	192 204.24 €	4582 - Investissement sous mandat	121 610.41 €
TOTAL DES DEPENSES	192 204.24 €	TOTAL DES RECETTES	121 610.41 €

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	320 862.14 €	479 064.08 €	799 926.22 €
	Recettes réalisées (I)	B	121 610.41 €	265 539.99 €	387 150.40 €
	Restes à réaliser	C	142 695.66 €	0.00 €	142 695.66 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	286 114.31 €	596 475.24 €	882 589.55 €
	Dépenses réalisées (I)	E	192 204.24 €	215 078.46 €	407 282.70 €
	Restes à réaliser	F	32 597.78 €	0.00 €	32 597.78 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	- 70 593.83 €	50 461.53 €	- 20 132.30 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 34 747.83 €	117 411.16 €	82 663.33 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G+H	- 105 341.66 €	167 872.69 €	62 531.03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	110 097.88 €	0.00 €	110 097.88 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	4 756.22 €	167 872.69 €	172 628.91 €

DECISIONS

Après présentation des CFU 2025 du Budget Principal et du Budget annexe, Monsieur le Président Bernard BASTIDE s'est retiré de la séance et a quitté la salle pour laisser la Présidence à Madame Eve BREZET, élue du Bureau et élue référente du Pôle Finances, pour permettre à l'assemblée délibérante de le voter

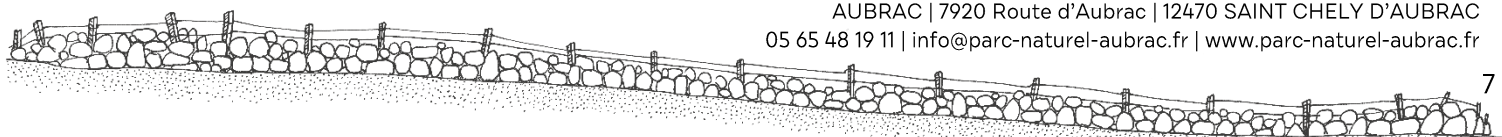
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	5	0	0	5	5	22.50%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	5	0	0	5	4	17.14%	24.00%	0	0.00%	0.00%
	25.00%	99	0.25%	63	0	0	63	64	16.16%	25.40%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	116		73	0	0	73	73	55.80%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- ont approuvé à l'unanimité le CFU 2025 du Budget principal et du Budget annexe du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac ;
- ont donné pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.



4. Affectation du résultat 2025 – Budget principal Pour décision

818 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	BUDGET PRINCIPAL
-------------------	--	---------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de B BASTIDE, Président.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -27 436.49 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 116
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-107 441.54 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	80 005.05 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-27 436.49 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-379 191.54 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	73 044.77 €
Besoin de financement F	=D+E -306 146.77 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	27 436.49 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

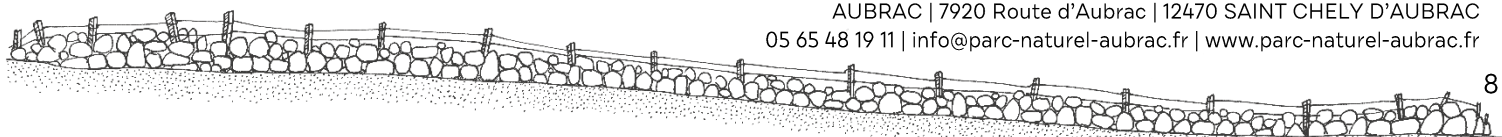
Certifié exécutoire par B BASTIDE, Président, compte tenu de la transmission , le 10/03/2026 et de la publication le 10/03/2026.

A AUBRAC, le 10/03/2026.

Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac
12470 ST CHELY D'AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC | 7920 Route d'Aubrac | 12470 SAINT CHELY D'AUBRAC
05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr



5. Affectation du résultat 2025 – Budget annexe
Pour décision

815 Code INSEE	SMAG PNR AUBRAC SMAG DU PNR DE L'AUBRAC	BUDGET ANNEXE PROGRAMMES TERRITORIAUX
-------------------	--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de B BASTIDE, Président.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 167 872.69 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 116
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 461.53 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 411.16 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	167 872.69 €
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	-105 341.66 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	110 097.88 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 167 872.69 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	167 872.69 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

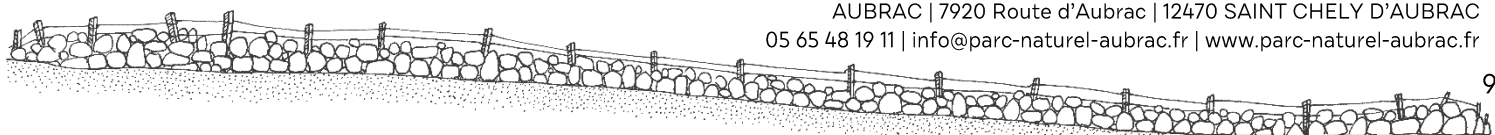
Certifié exécutoire par B BASTIDE, Président, compte tenu de la transmission , le 10/03/2026 et de la publication le 10/03/2026.

A AUBRAC, le 10/03/2026.

Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac
12470 ST CHELY D'AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC | 7920 Route d'Aubrac | 12470 SAINT CHELY D'AUBRAC
05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr



6. Budgets primitifs 2026 – Budget principal

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / E BREZET, Elue référente du Pôle Finances / O GUIARD, Directeur / A TOURNIER, RAF

Conformément au référentiel M57, le projet de budget a été préparé par le Président de l'Assemblée délibérante et a été communiqué aux membres de l'Assemblée avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget principal 2025 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

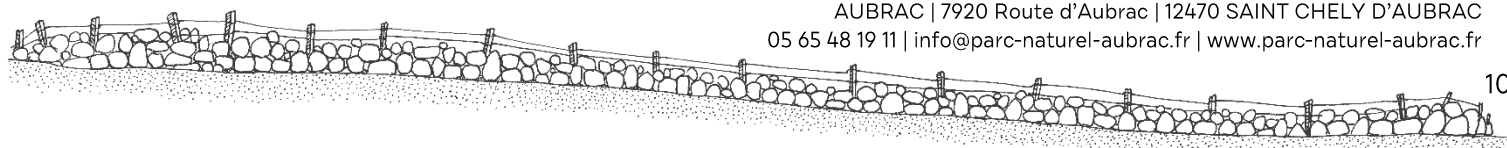
002 - Déficit antérieur reporté	27 436.49 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
011 - Charges à caractère général	1 326 453.71 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
012 - Charge de personnel	1 503 500.00 €	70 - Produits des services	482 191.69 €
023 - Virement à la section d'invest.	307 000.00 €	74 - Dotations et participations	2 912 853.07 €
042 - Opérations d'ordres entre sect.	79 239.09 €	042 - Opérations d'ordres entre sect.	86 387.83 €
65 - Autres charges de gestion courante	45 543.74 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 000.00 €
66 - Charges financières	47 000.00 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 336 173.03 €	TOTAL DES RECETTES	3 482 432.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

001 - Solde d'exé d'inv report	379 191.54 €	001 - Solde d'exé d'inv report	0.00 €
20 - Immo incorporelles	0.00 €	021 - Virement de la section de de fonct	307 000.00 €
21 - Immo corporelles	27 500.00 €	10 - Dotations, Fonds divers (FCTVA)	19 524.93 €
23 - Immo en cours	1 901 089.50 €	13 - Subventions d'investissement	1 703 200.00 €
16 - Remboursements d'emprunts	13 000.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 700 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sect°	86 387.83 €	040 - Opérations d'ordre entre sect°	79 239.09 €
041 - Opérations patrimoniales	40 000.00 €	041 - Opérations patrimoniales	40 000.00 €
4581 - Investissement sous mandat	208 885.46 €	4582 - Investissement sous mandat	207 090.31 €
TOTAL DES DEPENSES	2 656 054.33 €	TOTAL DES RECETTES	4 056 054.33 €

ECHANGES / DEBATS

→ Monsieur Alain ASTRUC, représentant le Conseil Départemental de la Lozère, rappelle l'abstention du Département lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en décembre 2025 et son vote contre les Cotisations 2026. La position du Département est maintenue avec une abstention (2 voix) concernant le vote du Budget primitif.



DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre	% des voix	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué				Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	5	0	0	5	5	22.50%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	5	2	0	3	3	12.86%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	99	0.25%	65	0	0	65	65	16.41%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	116		75	2	0	73	73	51.77%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs (moins 2 abstentions) :

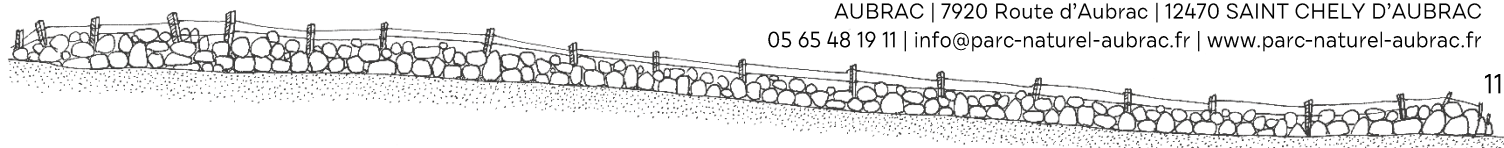
- a adopté le Budget Primitif 2026 du Budget Principal du SMAG du PNR de l'Aubrac
- a autorisé le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (sollicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier ;

Considérant que le Président sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance ;

- a autorisé le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;



7. Budgets primitifs 2026 – Budget annexe

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / E BREZET, Elue référente du Pôle Finances / O GUIARD, Directeur / A TOURNIER, RAF

Conformément au référentiel M57, le projet de budget a été préparé par le Président de l'Assemblée délibérante et a été communiqué aux membres de l'Assemblée avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget annexe programmes territoriaux 2026 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

002 - Déficit antérieur reporté	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	167 872.69 €
011 - Charges à caractère général	257 371.72 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
012 - Charge de personnel	276 216.15 €	70 - Produits des services	48 307.84 €
023 - Virement à la section d'inv.	0.00 €	74 - Dotations et participations	317 407.34 €
042 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €	042 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	533 587.87 €	TOTAL DES RECETTES	533 587.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

001 - Solde d'exé d'inv report	105 341.66 €	001 - Solde d'exé d'inv report	0.00 €
20 - Immo incorporelles	0.00 €	021 - Virement de la section de fonct°	0.00 €
21 - Immo corporelles	5 270.73 €	10 - Dotations, Fonds divers, réserves, FCTVA	0.00 €
		13 - Subventions d'investissement	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €
4581 - Investissement sous mandat	32 597.78 €	4582 - Investissement sous mandat	143 210.17 €
TOTAL DES DEPENSES	143 210.17 €	TOTAL DES RECETTES	143 210.17 €

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	5	0	0	5	5	22.50%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	5	2	0	3	3	12.86%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	99	0.25%	65	0	0	65	65	16.41%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	116		75	2	0	73	73	51.77%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs (moins 2 abstentions) :

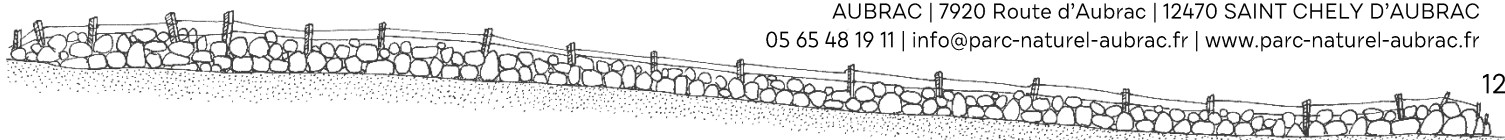
- a adopté le Budget Primitif 2026 du Budget annexe programmes territoriaux du SMAG du PNR de l'Aubrac
- a autorisé le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (sollicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier ;

Considérant que le Président sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance ;

- a autorisé le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;



8. Coopération LEADER Interparcs "Marques" Région Occitanie 2026/2027

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / E BREZET, Elue référente finances / O GUIARD, Directeur / A TOURNIER, RAF

*« Une stratégie de marques des Parcs naturels à l'échelle régionale
pour une action mutualisée et renforcée sur les territoires »*

Contexte

Depuis début 2025, sous l'impulsion du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, les Parcs naturels régionaux et nationaux d'Occitanie ont lancé une réflexion pour constituer un « Inter-Parcs Marque » à l'échelle de la région. Ce réseau a pour ambition de partager et mutualiser des moyens, de renforcer les actions territoriales grâce à une dynamique de coopération à l'échelle régionale et d'accroître la visibilité et la notoriété des marques « Valeurs Parc naturel régional » et « Esprit Parc national ».

Bien que ces marques soient perçues comme un atout pour les territoires, elles sont encore peu connues et reconnues. Afin que les entreprises qui en bénéficient puissent en retirer une véritable plus-value commerciale et environnementale, il est nécessaire d'améliorer leur structuration et leur notoriété.

Grâce à la mobilisation collective des Parcs d'Occitanie, une démarche de coopération autour du positionnement des marques, de l'optimisation de leur mise en œuvre à l'échelle locale et de la réflexion en faveur d'un cadre stratégique à l'échelle régionale, va se déployer à partir de 2026/2027.

Ce projet de coopération mobilise 6 parcs partenaires et leur(s) GAL respectif(s), le PNR des Pyrénées Ariégeoises est chef de file. Trois parcs seront également associés à la démarche : Haut Languedoc (PNR), Cévennes (PN) et Astarac (projet PNR).

En parallèle, grâce au soutien de la Région Occitanie, la définition d'une stratégie de communication des marques va être engagée avec 7 parcs partenaires : Aubrac, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Grands Causses, Pyrénées, Haut Languedoc et Causses du Quercy (chef de file).

Présentation des marques des Parcs

Les deux marques « Valeurs Parc naturel régional » et « Esprit Parc national » constituent de véritables outils au service du développement durable des territoires :

- grâce à la qualité des pratiques et la progression des performances de leurs bénéficiaires, ainsi qu'à la diffusion de bonnes pratiques, que ce soit au sein du réseau des marqués et au-delà sur les territoires ;
- par le rôle qu'elles jouent dans la création de synergies et de complémentarités multi-filières et multisectorielles sur les territoires ;
- par l'appui qu'elles apportent à la promotion et au développement économique des entreprises, des filières et des circuits courts ;
- grâce à la politique d'expérimentation et d'innovation déployée par les Parcs à travers ces marques.

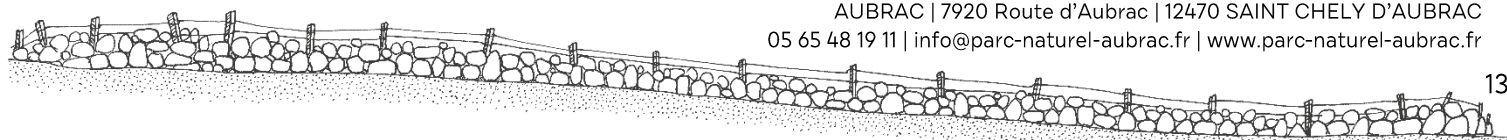
Elles permettent un lien privilégié entre les Parcs et le monde de l'entreprise : agriculteurs, artisans, petites industries, hébergeurs, prestataires touristiques, acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire. Elles représentent un volet important des Chartes des Parcs, un outil structurant réaffirmé au sein des nouvelles Chartes.

Les marques des Parcs constituent en outre un outil au service des consommateurs (habitants ou touristes), pour qui elles sont une garantie fiable de pratiques vertueuses, et guident vers une consommation locale et responsable.

Elles contribuent enfin à une amélioration de l'attractivité des Parcs, résidentielle et touristique, sur des créneaux d'ancrage local, d'engagement environnemental et d'épanouissement des personnes, ce qui génère des retombées économiques locales durables.

Les deux marques sont développées en Occitanie. Le tableau ci-dessous indiquent le nombre d'entreprises bénéficiaires en 2025 pour les Parcs engagés dans le projet de coopération.

	Aubrac	Causses du Quercy	Grands Causses	Pyrénées	Pyrénées Ariégeoises	Pyrénées Catalanes	TOTAL
Nombre de bénéficiaires	20	99	23	145	110	135	532



Objectifs de l'opération

Le projet de coopération Inter-Parcs Occitanie vise à :

- Améliorer la notoriété des marques des Parcs auprès des consommateurs ;
- Soutenir le travail des Parcs autour des stratégies de marques, en s'appuyant sur un système de garantie reposant sur les valeurs des Parcs ;
- Encourager les bénéficiaires des marques à aller vers des pratiques d'excellence, en accompagnant des démarches de progrès ;
- Favoriser un développement économique durable au sein des Parcs ;
- Développer l'attractivité des territoires de Parcs à travers leurs marques.

Du point de vue opérationnel, la coopération doit permettre de se doter d'outils collectifs, mobilisables par les différents Parcs sur leur territoire, de mutualiser l'ingénierie autour d'actions communes, de déployer et valoriser les marques, tant au niveau local qu'au niveau régional.

Mode de mise en œuvre et descriptif opérationnel

Actions communes à tous les partenaires de la coopération

Axe 1_ Conforter un système de garantie des marques des Parcs et la procédure de marquage

- Partage et définition d'une méthodologie commune, par les chargés de mission référents sur le projet
- Conception de livrets techniques pour les bénéficiaires (en amont du marquage et après, procédure d'amélioration continue) par un prestataire
- Impression de ces livrets
- Frais salariaux des chargés de mission référents sur le projet

Axe 2_ Amener les professionnels des marques vers des pratiques d'excellence

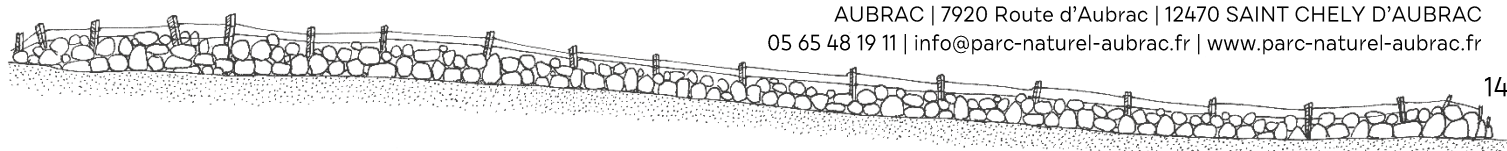
- Réalisation d'un état des lieux et d'une analyse points forts/points faibles des dispositifs de sensibilisation et/ou de formation déjà déployés dans les différents Parcs
- Elaboration d'un programme commun de journées de sensibilisation et de formations, à mettre en œuvre sur chaque territoire, à l'attention des bénéficiaires
- Création d'un catalogue d'intervenants, annuaire de compétences, pour alimenter la boîte à outils des Parcs
- Création d'un espace-ressources partagé pour outiller les chargés de mission des Parcs, dans l'accompagnement individuel et/ou collectif des entreprises
- Réalisation d'une séquence de sensibilisation/formation « expérimentale »
- Accompagnement d'une partie de la démarche par un prestataire
- Frais salariaux des chargés de mission référents sur le projet

Axe 3_ Valoriser la qualité des produits et services marqués, auprès des consommateurs et des prescripteurs

- Elaboration d'un kit de communication physique et numérique (argumentaire, outils méthodologiques, goodies...)
- Elaboration d'outils de communication mutualisables
- En lien avec l'élaboration de la stratégie de communication (financée par les crédits Inter-Parcs Région Occitanie = hors Coopération LEADER) :
 - o Réalisation d'une action de communication commune, grand public
 - o Identification des outils à déployer par les entreprises
- Frais salariaux des chargés de mission référents sur le projet

Axe 4_ Pérenniser une organisation régionale permettant de soutenir et conforter les stratégies de marque des Parcs

- Accompagnement des Parcs vers un réseau régional pérenne, par un prestataire
- Organisation d'un voyage d'études
- Organisation de deux séminaires stratégiques (élus, chargés de mission, partenaires...)
- Frais salariaux des chargés de mission référents sur le projet



Actions spécifiques du Parc naturel régional de l'Aubrac

Axe 1_ Conforter un système de garantie des marques des Parcs et la procédure de marquage

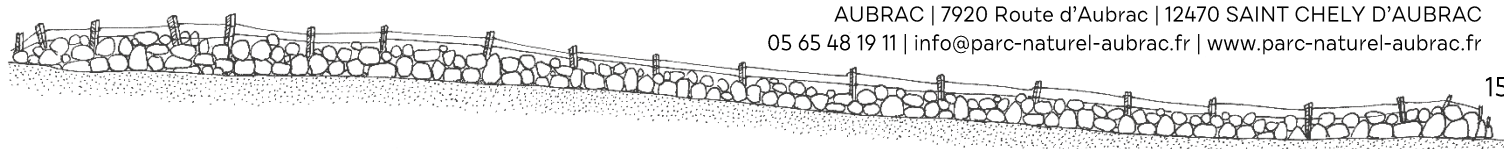
- Réalisation d'audits individuels et collectifs par un prestataire de service (nombre estimatif : 10)
- Accompagnement à l'élaboration de référentiels par un prestataire de service (nombre estimatif : 3 / activités visées = viande bovine, boutiques, artisanat)
- Frais salariaux de la chargée de mission référente sur le projet

Axe 3_ Valoriser les produits et services marqués auprès des consommateurs et des prescripteurs

- Prestation externe pour la réalisation d'une campagne photos (bénéficiaires, produits, activités, recettes...)
- Prestation externe pour la réalisation d'un programme de communication spécifique au territoire du Parc (numérique et print) incluant :
 - o Création de contenus : illustrations, vidéos, rédactionnels
 - o Créations de contenus spécifiques pour les réseaux sociaux : publications, réels/stories...
 - o Organisation d'un dispositif de fidélisation-clients
 - o Création de supports physiques : cartes postales et support dédié à la fidélisation- clients
 - o Organisation d'une campagne de communication digitale : programmation, achat d'audience, suivi des statistiques
- Frais salariaux de la chargée de mission référente sur le projet

Plan de financement

DEPENSES		RESSOURCES			
Poste de dépense	Montant en € TTC	Financier	Montant en € TTC	%	Sollicité/ Acquis
1- Actions communes à tous les Parcs / part PNR Aubrac					
Axe 1 : Méthodologie audits	1 061.85 €	FEADER	5 249.48 €	80%	
Axe 2 : Programme formation/ sensibilisation	666,67 €	Autofinancement	1 312.37 €	20%	
Axe 3 : Promotion/ communication	3 166.67 €				
Axe 4 : Gouvernance	1 666,66 €				
TOTAL 1 Dépenses communes	6 561.85 €	TOTAL	6 561.85 €	100%	
2- Actions spécifiques PNR Aubrac					
Axe 1 : Audits - Référentiels	10 000,00 €	FEADER	29 953,28 €	80%	
Axe 3 : Promotion / Communication	18 000,00 €	Autofinancement	7 488,32 €	20%	
Frais salariaux + coûts indirects	9 441,60 €				
TOTAL 2 Actions spécifiques PNR Aubrac	37 441,60 €	TOTAL	37 441,60 €	100%	



Plan de financement synthétique

DEPENSES		RESSOURCES		
Postes de dépense	Montant en € TTC	Financier	Montant en € TTC	Taux en %
Actions communes / part PNR Aubrac	6 561.85 €	FEADER	35 202.76 €	80%
Actions spécifiques PNR Aubrac	37 441,60 €	Autofinancement	8 800.69 €	20%
TOTAL	44 003.45 €	TOTAL	44 003.45 €	100%

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

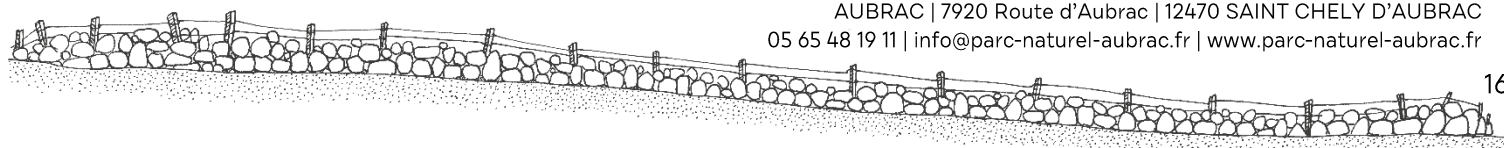
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR				CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp		Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45,00%	10	4,50%	5	0	0	5	5	22,50%	45,00%	0	0	0,00%	0,00%
Collège des Départements	30,00%	7	4,29%	5	0	0	5	5	21,43%	30,00%	0	0	0,00%	0,00%
Collège des Communes et CC	25,00%	99	0,25%	65	0	0	65	65	16,41%	25,00%	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	116		75	0	0	75	75	60,34%	100,00%	0	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé de :

- valider le projet de Coopération LEADER autour de la mise en œuvre d'un Inter-Parcs « Marques » Occitanie ;
- valider le plan de financement envisagé ;
- autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'application de la présente décision et en particulier de solliciter la participation financière du programme LEADER.



9. Animation LEADER 2026 – Demande d'aide et convention de partenariat

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / J-B MASSE, Chargé de mission Développement territorial

Contexte

Le programme LEADER 2023-2027 est porté par le Parc naturel régional de l'Aubrac en partenariat avec le PETR du Pays Gévaudan-Lozère et le PETR du Haut Rouergue.

Les dossiers de demande d'aide au titre de l'Animation et gestion du programme sont à déposer annuellement et seule la structure « Chef de file » est autorisée à déposer une demande, avec toutefois la possibilité d'élaborer un dossier « collaboratif » dans le cas de structures associées.

L'opération collaborative « Animation du programme LEADER 2026 »

L'animation du programme LEADER comprend plusieurs actions :

- L'animation des instances de gouvernance du programme LEADER : Comité de Programmation et comités techniques amenés à examiner les dossiers de demande d'aide.
- L'information et l'accompagnement des porteurs de projet : informer les acteurs locaux sur les modalités de mobilisation des fonds FEADER, pré-examen des projets présentés, établissement des pré-dépôts de demande pour les projets prêts à démarrer
- Le suivi de la programmation et de l'enveloppe financière
- La participation aux réunions d'information et d'échanges avec l'Autorité de Gestion régionale.

Dans le cadre d'une opération collaborative, le chef de file dépose une demande d'aide unique regroupant les dépenses engagées par l'ensemble des partenaires et sur la base desquelles est calculée la subvention FEADER totale.

Le chef de file est l'unique bénéficiaire de l'aide et reverse à chaque partenaire sa part de subvention au prorata des dépenses justifiées.

Cette démarche est encadrée par un accord de partenariat entre les 3 structures (voir Annexe 2)

L'animation du programme a fait l'objet d'une répartition géographique entre les 3 structures porteuses et est assurée par les équipes techniques affectées à des parts de temps de travail différents :

STRUCTURE	AGENT AFFECTE ET PART DE TEMPS
PNR de l'Aubrac	- Chargée de mission LEADER : 1 ETP - Chargé de mission Développement territorial : 0.5 ETP
PETR du Pays Gévaudan Lozère	- Directrice : 0.3 ETP - Chargé de mission LEADER : 0.7 ETP
PETR du Haut Rouergue	- Directrice : 0.25 ETP - Chargé de mission LEADER : 0.5 ETP

Le budget de l'opération est calculé sur la base de coûts horaires forfaitaires :

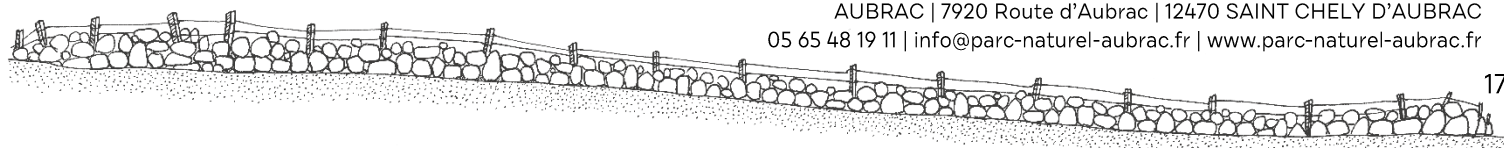
- Frais salariaux : 32.30 € de coût horaire (1607 heures annuelles pour un ETP)
- Frais de mission : 5% des coûts salariaux
- Frais de structure : 15% des frais salariaux

Budget et plan de financement

Le budget total du dossier de demande d'aide regroupe les budgets des 3 structures associées :

Pour le Parc naturel régional de l'Aubrac

DEPENSES		RESSOURCES		
Frais salariaux	62 189,45 €	FEADER	59 701,87 €	80%
Coûts indirects	9 328,42 €			
Frais de missions	3 109,47 €	Autofinancement	14 925,47 €	20%
TOTAL	74 627,34 €	TOTAL	74 627,34 €	100%



Pour le PETR du Pays Gévaudan Lozère

DEPENSES		RESSOURCES		
Frais salariaux	51 906,10 €	FEADER	49 829,86 €	80%
Coûts indirects	7 785,92 €	CD48	3 114,37 €	5 %
Frais de missions	2 595,31 €	Autofinancement	9 343,10 €	15 %
TOTAL	62 287,32 €	TOTAL	62 287,32 €	100%

Le PETR du Pays Gévaudan Lozère a sollicité une aide auprès du Département de la Lozère au titre de l'animation.

Pour le PETR du Haut Rouergue

DEPENSES		RESSOURCES		
Frais salariaux	38 929,58 €	FEADER	37 372,39 €	80%
Coûts indirects	5 839,44 €			
Frais de missions	1 946,48 €	Autofinancement	9 343,10 €	20%
TOTAL	46 715,49 €	TOTAL	46 715,49 €	100%

Le plan de financement présenté dans la demande d'aide LEADER est donc le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
Frais salariaux	153 025,13 €	FEADER	146 904,12 €	80%
Coûts indirects	22 953,77 €	CD48	3 114,37 €	1,7 %
Frais de missions	7 651,26 €	Autofinancement	33 611,66 €	18,30 %
TOTAL	183 630,15 €	TOTAL	183 630,15 €	100%

ECHANGES / DEBATS

- En réponse à la question de M. Bernard REMISE, il existe un GAL côté Cantal organisé à l'échelle départementale
- M. Laurent Mouliade rappelle que le dossier de coopération Leader Occitanie pour la Marque Valeurs Parc bénéficie à l'ensemble du territoire du Parc donc aux 12 communes du Caldauguès.
- M. Vincent Alazard rappelle que l'enveloppe du programme Leader est de 3,4 M€ et que les projets sont nombreux et dépassent cette enveloppe. Certains projets sont encore à affiner. Des projets privés arrivent à sortir Il salue la bonne collaboration avec les 2 PETR et remercie leurs présidents MM Jean-Michel Lalle et Jean-Paul Pourquier. Tous ont travaillé ensemble dans l'intérêt du territoire. Il remercie également les services du Syndicat mixte du Parc.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

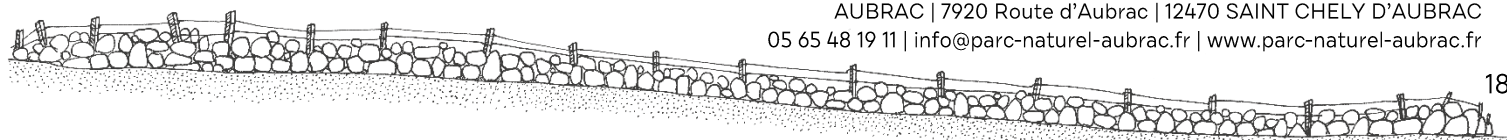
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR				CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp		Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45,00%	10	4,50%	5	0	0	5	5	22,50%	45,00%	0	0	0,00%	0,00%
Collège des Départements	30,00%	7	4,29%	5	0	0	5	5	21,43%	30,00%	0	0	0,00%	0,00%
Collège des Communes et CC	25,00%	99	0,25%	65	0	0	65	65	16,41%	25,00%	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	116		75	0	0	75	75	60,34%	100,00%	0	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé :

- d'approuver l'opération collaborative « Animation du programme LEADER 2026 » ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le PETR du Pays Gévaudan-Lozère et le PETR du Haut Rouergue ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à signer tous les documents afférents à l'opération.



10. Accompagnement ADEFPAT de la Mairie d'Argences-en-Aubrac

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / S INGELS, Chargée de mission Filières locales et valorisation des produits

Contexte

A Sainte-Geneviève-sur-Argence, il y a aujourd'hui 2 cuisines : la première, municipale, qui fournit les repas de l'école primaire, la crèche, l'ADMR, le centre de loisirs ; la seconde, privée, au sein de l'Ehpad. A l'occasion du déménagement de l'Ehpad prévu cet été 2026, l'objectif est de réunir les deux cantines.

De nombreux sujets devront être traités pour réunir les deux équipes, pour accompagner le changement d'échelle, et pour porter un projet politique alimentaire.

La mairie d'Argences, par l'intermédiaire du PNR Aubrac et son Projet Alimentaire Territorial, a sollicité l'ADEFPAT pour un accompagnement en formation-développement.

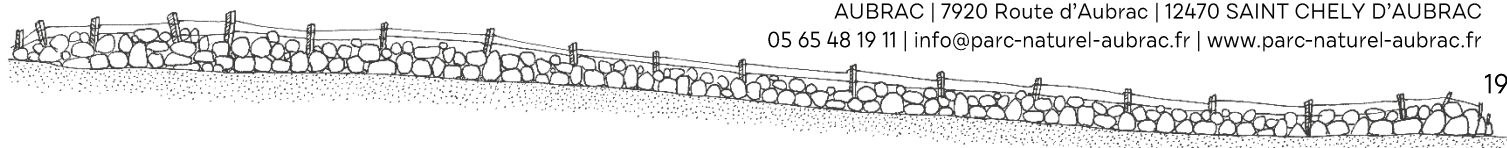
Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- construire une vision commune du nouvel équipement pour en faire un projet collectif autour de valeurs, enjeux, objectifs, impacts partagés,
- créer un nouveau service de restauration collective autour de la création d'une nouvelle équipe,
- organiser le transfert des personnels au sein de la nouvelle structure, dans l'écoute et le respect des besoins de chacun,
- identifier les compétences maîtrisées et les besoins de montées en compétences nécessaires au bon fonctionnement de la future cuisine,
- définir collectivement le mode de management, d'organisation humaine et accompagner le changement (missions, fonctions, mode de management...),
- identifier et prendre en compte les besoins des différents bénéficiaires de la cuisine (santé, qualité, rythme, type de cuisine...)
- garantir que la production des repas soit toujours respectueuse de la loi EGALIM, privilégiant un approvisionnement local, autour de partenariats durables et autant que possible en circuit court.,
- tester la nouvelle organisation, l'évaluer et l'ajuster par itération.

8 séquences en formation-développement sont prévues entre février et septembre. Martine Serre a été retenue pour accompagner ce projet. Un groupe de travail a été constitué des élus municipaux et agents de la mairie, des cuisiniers des deux structures, de la direction de l'Ehpad.

ECHANGES / DEBATS

- M. Jean Valadier précise que la restauration collective pour les deux entités prépare 100 000 repas par an. Il remercie le Syndicat mixte du Parc et particulièrement Stéphanie Ingels pour sa méthode et son appui.
- Mme Geneviève Gasq Barès rappelle qu'elle est l'élue déléguée par le Syndicat mixte du Parc à l'Adefpat (Groupes d'appui aux projets et Conseil d'administration) et lance un appel aux élus pour renouveler son siège après les élections municipales.



DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

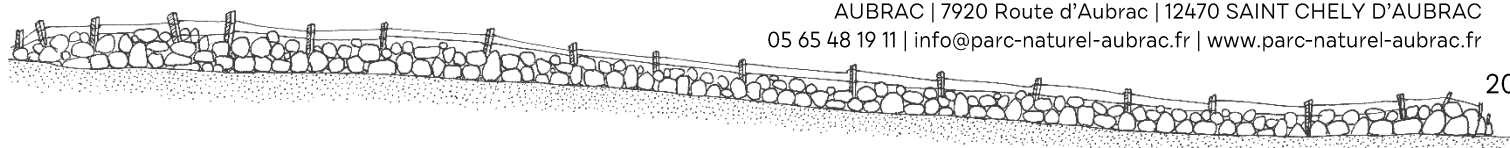
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45,00%	10	4,50%	5	0	0	5	5	22,50%	45,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Départements	30,00%	7	4,29%	5	0	0	5	5	21,43%	30,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Communes et CC	25,00%	99	0,25%	65	0	0	65	65	16,41%	25,00%	0	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	116		75	0	0	75	75	60,34%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé :

- de valider l'engagement du SMAG du PNR de l'Aubrac en tant qu'organisme de développement pour accompagner ce projet dans le cadre des formations développement menées par l'ADEFPAT ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre des formations-développement pour ce projet.



11. Points divers

Pour information

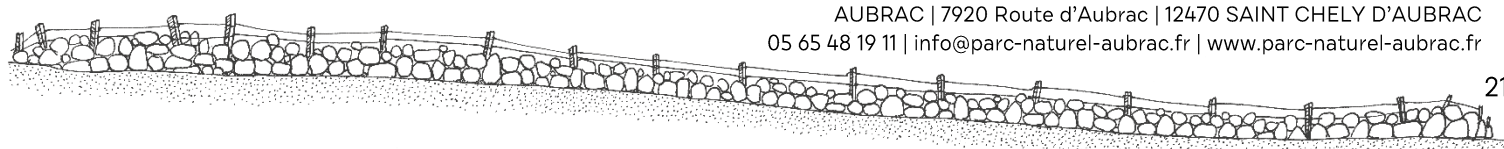
- M. Vincent Alazard, Vice-Président du collège des départements, évoque la procédure d'évaluation à mi-parcours de la Charte. La prestation d'accompagnement s'achève et les élus communaux actuels peuvent laisser à leurs successeurs des propositions pour une feuille de route 2026-2033. Le rôle des communes en tant que socle du Parc est réaffirmé et celui des communautés de communes est à profondément retravailler.
- M. Marc Guibert, Vice-Président du collège des communes et groupement de communes, rappelle les enjeux du renouvellement des élus des communes et de leurs groupements au comité syndical du Parc. Une communication dédiée va être déployée.
- M. Bernard Bastide, Président du Parc, remercie les élus qui ont exprimé aujourd'hui des encouragements et des remerciements. Il salue les élus qui quitteront le comité syndical après les élections municipales. Il remercie chaleureusement les vice-présidents et Mme Eve Brézet, élue référente aux finances ainsi que Mme Martine Guibert, élue déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il tient à partager les avancées positives et les progrès des projets du Parc comme la rénovation en cours de la Maison du Parc à Aubrac. Tous ces éléments sont autant d'encouragements pour garder le cap.

Prochaines dates

- Mercredi 8 Avril 2026 à 14h30 : Bureau Syndical

Annexes (jointes au Document de séance)

- Annexe 1 : Bilan d'activité 2025
- Annexe 2 : Convention de partenariat



- - - -

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.

- - - -

Le Président

Parc naturel régional de l'Aubrac

AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac
12470 ST CHELY D'AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12



Bernard BASTIDE

Fait à Nasbinals, le 10 Mars 2026, pour valoir ce que de droit.

